

Le très honorable premier ministre (sir Robert Borden), c'est vrai, a cité des chiffres pour établir que les prix de certaines marchandises sont à peu près les mêmes au Canada qu'aux Etats-Unis; mais je doute fort que la population canadienne soit satisfaite ou qu'elle se résignera à garder le silence, parce que le premier ministre a démontré que les exploiters américains réalisent des profits de 100 p. 100 tandis que les exploiters canadiens se contentent d'encaisser des gains de 99 p. 100.

Le temps des enquêtes est passé. Le peuple veut des actes. Le Gouvernement devrait commencer, à mon humble avis, par exercer une stricte surveillance sur nos exploitations en s'inspirant du vieux dicton: Charité bien ordonnée commence par soi-même. Le Gouvernement devrait prendre aussi des mesures pour la répression rigoureuse des coalitions commerciales et la punition des exploiters. Il faut qu'il s'assure absolument la haute main sur les entrepôts frigorifiques, qu'il les astreigne à des réglemens et qu'il force le propriétaire à publier le prix coûtant des denrées emmagasinées; le Gouvernement enfin devrait s'arroger le droit de vendre le surplus des aliments en entrepôts. On devrait supprimer les droits de douane sur toutes les denrées et articles de première nécessité. Il serait peut-être à propos aussi d'établir des boutiques publiques où les aliments seraient vendus avec le profit juste nécessaire pour acquitter les frais d'administration. Voilà un puissant facteur qui aiderait grandement à faire baisser les prix.

Ce système a été appliqué et il a produit d'excellents résultats dans plusieurs pays. Voilà des voies et moyens de résoudre le problème de la cherté de la vie.

Si un programme de cette nature était strictement mis en vigueur au Canada, je suis convaincu qu'il produirait sans délai un soulagement appréciable sur toute la ligne. Le problème auquel nous devons faire face en ce moment, c'est la diminution du coût de l'existence. De la solution convenable de ce problème essentiel dépend l'existence du Canada, de sorte que le devoir incombe au Gouvernement de consacrer toute son énergie à cette fin, du moins pour un certain temps.

Il y a encore une autre question sur laquelle je désire appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement. Je veux parler de l'attitude à prendre à l'égard des déserteurs et des insoumis du service militaire. Lors de la dernière session, je me suis prévalu de l'occasion qui m'était offerte pour exprimer mes idées sur cette

importante question; je crois qu'il est de mon devoir de revenir à la Charge et d'essayer encore une fois de faire comprendre au Gouvernement la nécessité de faire adopter une loi d'amnistie générale pour tous ces jeunes gens. Si la Chambre veut bien me le permettre, j'énoncerai les raisons qui me portent à croire que l'adoption d'une pareille mesure aurait sa raison d'être.

Les infractions à la loi du service militaire ont été nombreuses dans certaines parties du pays. Pour moi, nous n'avons pas lieu d'être surpris si nous voulons bien nous rappeler que l'éducation du peuple relativement aux obligations du service militaire a été absolument négligée. Notre population n'était pas préparée à accepter la conscription. Non seulement on n'avait pas tenté de faire l'éducation du peuple à ce sujet, mais dès le début l'idée du service militaire avait de propos délibéré été reléguée à l'arrière-plan. En second lieu, le Gouvernement avait promis à un certain élément de notre population que ses fils ne seraient pas assujettis à la conscription et il avait énuméré les raisons qui rendaient nécessaire une pareille ligne de conduite. De plus, un décret rendu en conseil fut adopté, au mois de décembre 1917, encourageant les promesses en ce sens que certains candidats avaient faites aux électeurs. Le premier ministre lui-même dans un discours prononcé ici, en 1916, fit observer qu'il ne pouvait être question d'imposer le service militaire obligatoire au Canada. Au mois de février 1917, un autre membre du Gouvernement fut élu dans le comté de Dorchester comme anticonscriptionniste. Voilà l'expèce d'éducation que nos jeunes gens ont reçue sur la nécessité du service militaire obligatoire. Est-il surprenant, dans les circonstances, qu'un bon nombre de jeunes Canadiens se soient montrés réfractaires à la loi? D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue, monsieur l'Orateur, que la mise en vigueur de la conscription a été un sérieux problème même dans certains pays plus directement intéressés que le Canada à la solution des questions soulevées. Or, le problème n'a été résolu dans ces pays qu'à la suite d'une campagne d'éducation parfaitement organisée, poursuivie pendant un an ou deux, et lorsque les populations se furent rendu compte pleinement du péril dont elles étaient menacées pour certaines raisons qui ne s'appliquaient pas au Canada.

De plus, en abordant l'examen de cette question, nous devons tenir compte que certains pays, où le service militaire obligatoire est en vigueur depuis des années, ont